

Commission « Formation, emploi et éducation »  
Rapporteurs : Jean-Marc CLERY et Franck PELLERIN

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne 2024-2029 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la continuité des Etats généraux de l'installation-transmission mobilisés entre octobre 2021 et juin 2022, et en lien avec l'adoption de sa Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), la Région a engagé un travail spécifique en direction de l'enseignement agricole public considérant son rôle stratégique au service de la politique régionale de soutien au renouvellement des professions agricoles et au service des transitions écologiques et sociales.

Fruit d'une dynamique de travail tripartite (DRAAF, EPLEFPA, Région) qui s'est déroulée tout au long du premier semestre 2023 et ponctuée en mai par deux journées d'atelier à Pontivy réunissant l'ensemble des parties prenantes (élu.es de la Région et des collectivités territoriales, OPCO, entreprises, fédérations professionnelles, enseignant.es, services des EPLEFPA, de la DRAAF et de la Région), le présent Plan d'action constitue une feuille de route partagée pour les cinq prochaines années déclinée selon 30 actions opérationnelles regroupées en 5 chantiers correspondant aux grands défis identifiés :

- renforcer l'ouverture des établissements à l'ensemble des publics ;
- mettre en œuvre une stratégie de communication au service de l'attractivité du réseau ;
- concilier vocation pédagogique, excellence et capacité d'innovation des exploitations agricoles ;
- bâtir un projet collectif pour mobiliser des financements ;
- ajuster les investissements à la stratégie du réseau sur l'ensemble du périmètre de formation.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'intégrer l'Enseignement agricole public (EAP) dans la démarche globale qu'il a engagée pour le renouvellement des générations dans le secteur agricole et le soutien à l'installation. Cette initiative inédite part d'un constat qui mérite en tous cas d'être souligné : bien qu'il pèse pour moins d'un cinquième des effectifs de la formation initiale agricole et moins de 15 % des établissements agricoles bretons, l'EAP dans son entier - formation initiale sous statut scolaire, sous statut d'apprenti, et formation continue des adultes - forme plus de 40 % des apprenants préparant un diplôme donnant accès à la capacité agricole (659 apprenant.es sur 1622).

Ce rôle confère aux lycées agricoles publics une responsabilité déterminante pour diffuser les savoirs et savoir-faire nécessaires à la pérennisation des filières de l'agriculture bretonne et à son évolution vers les transitions écologiques et sociales. Comme pour la voie professionnelle des lycées, le CESER apprécie que les problématiques du réseau public de l'enseignement agricole sortent ainsi de « l'angle mort » des politiques de formation, ceci d'autant plus qu'à bien des égards les orientations de ce Plan d'action rejoignent plusieurs remarques et préconisations faites par le CESER dans son étude « *En Bac Pro et après ?* », dans laquelle les parcours des jeunes des lycées agricoles étaient également étudiés.

Le CESER apprécie également la volonté de suivre une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs du secteur. Il observe toutefois qu'à ce jour les parties prenantes sollicitées pour l'élaboration de ce plan d'actions n'en ont pas

eu communication. Le CESER insiste notamment sur l'importance d'associer l'ensemble des personnels à toutes les phases de la concertation, celle-ci ne pouvant se réduire à un « dialogue à trois » entre Région, DRAAF et chefs d'établissements.

Le CESER rappelle que l'enseignement agricole public est un élément à part entière du Service public de l'éducation qui s'inscrit dans le cadre collectif de l'autonomie de l'établissement et à cet égard les établissements ne peuvent fonctionner comme des entreprises ordinaires ni être soumis aux mêmes contraintes organisationnelles ou de fonctionnement.

Le CESER se félicite de l'ambition qui transparaît dans le document mais observe néanmoins une certaine tension entre, d'une part, le rôle reconnu aux lycées agricoles dans la structuration d'une offre de formation diversifiée sur le territoire et l'accueil des élèves dans leur diversité, y compris par l'inclusion des publics les plus fragiles, et d'autre part l'approche mettant l'accent sur le développement du réseau en « pôles d'excellence » spécialisés dans une logique nettement plus adéquationniste. Il souhaite en tous cas que ce plan d'action soit bien compris comme n'opposant pas « inclusion » et « excellence » a fortiori dans des métiers qui ne cessent de faire appel à des compétences pointues et d'une haute technicité.

Regroupées en 5 chantiers, les actions opérationnelles peuvent se lire selon deux grands enjeux – le premier portant sur la soutenabilité financière des établissements, les questions liées aux équipements et au bâti, etc. (chantiers 3 et 5), le second portant sur la visibilité, la structuration et le pilotage du réseau agricole public (chantiers 1, 2 et 4).

S'agissant du bâti, le CESER tient à en souligner l'importance en termes d'attractivité mais aussi de qualité de vie et de travail pour les apprenant-es comme pour les personnels. Il note au passage que si pour la Région « *les établissements sont globalement bien entretenus* » (page 9), « *l'entretien et les investissements sont une source de crispation entre les EPLEFPA et la Région* » (page 24). Le document explique la difficulté due à la diversité des structures relevant de différentes filières imbriquées à l'échelle d'un même site et la complexité qui en résulte en matière de responsabilités. Les solutions esquissées dans le Plan (convention cadre définissant des redevances d'usage) ainsi que la démarche annoncée pour un futur Plan d'action immobilier 2025-2027 et le dialogue d'investissement avec l'ensemble des lycées tracent des perspectives encourageantes.

De la même façon, le CESER approuve la volonté d'apporter les éléments de clarification nécessaires s'agissant du cadre des investissements sur les exploitations agricoles (EA) et les Ateliers technologiques (AT). Bien que les situations sur le terrain soient complexes, il partage également l'objectif d'évaluer les coûts associés à la fonction pédagogique des EA – cette évaluation ne devant pas seulement servir à rationaliser les interventions financières sur les EA mais aussi participer de la reconnaissance de la réalité du rôle pédagogique de ces structures.

Le CESER est en revanche nettement plus perplexe à l'égard de l'incitation appuyée à mutualiser les équipements et plateaux techniques des structures, et ce de manière très large puisqu'il est question non seulement de mutualisation d'exploitations entre EPLEFPA mais aussi avec d'autres exploitations agricoles présentes sur le territoire (page 19). Les mutualisations entre établissements de formation ne vont jamais de soi mais en l'occurrence, s'agissant des lycées agricoles, on peut se demander si cette incitation est bien cohérente avec l'objectif fixé par ce Plan à chaque EPLEFPA de mieux définir ses orientations stratégiques ce qui inclut de faire leurs choix propres en matière de production et de modes de production.

S'agissant des actions pour améliorer l'ouverture des établissements à l'ensemble des publics, le CESER ne peut qu'être favorable au déploiement de l'accueil des publics scolaires dans les exploitations agricoles et à la consolidation des liens avec les établissements scolaires de l'Education nationale, la découverte des métiers fait d'ailleurs partie des préconisations de l'étude du CESER sur la voie professionnelle des lycées. Pour autant, se pose la question de la disponibilité des personnels pour le déploiement de ces actions ; certains ateliers pédagogiques sont par exemple gérés par des enseignant.es qui ne disposent pas de temps reconnus à cet effet. Le projet de mobiliser les maîtres de stages et d'apprentissage pour développer les échanges avec les enseignants et construire

un réseau d'exploitations est également positif, sachant là encore que le travail en réseau de maîtres de stage nécessite des moyens humains pour le suivi.

Le CESER ne peut que soutenir le projet d'une charte partenariale avec l'Éducation nationale. Des liens plus étroits entre les deux réseaux permettraient de combler une méconnaissance hélas bien réelle et la considération fréquente des établissements agricoles comme concurrents. Par ailleurs le CESER rappelle ses préconisations sur la nécessité de développer les passerelles entre les formations afin de faciliter les changements d'orientation pour les élèves.

S'agissant de l'implication des organisations professionnelles, préoccupation légitime, celle-ci ne va pas de soi car elle repose le plus souvent sur des représentant-es élus dont le temps est compté et qui ne voient pas toujours clairement quelle peut être leur contribution. De manière générale, une implication plus forte, dans le respect du rôle de chacun, est en tous cas souhaitable tant le dialogue entre profession et enseignement agricole est un élément structurant de sa pérennisation.

S'agissant du développement du partenariat-mécénat à vocation d'investissement dans les établissements et leurs fermes, le CESER juge que ce levier peut être mobilisé pour favoriser l'évolution des outils pédagogiques. Il appelle à la vigilance sur le fait que les propositions de financement d'entreprises n'interfèrent pas avec l'autonomie de décision interne à l'établissement. Les choix d'équipements déterminent les pratiques en situation d'apprentissage mais aussi les représentations du métier ce qui a un impact sur les orientations des futur-es professionnel·les installé·es. Plus largement, en matière de R&D, le CESER pose la question des partenariats avec les laboratoires des Universités et surtout avec l'Institut Agro Rennes, mentionnés à propos de possibles coopérations mais sans précisions (3.4).

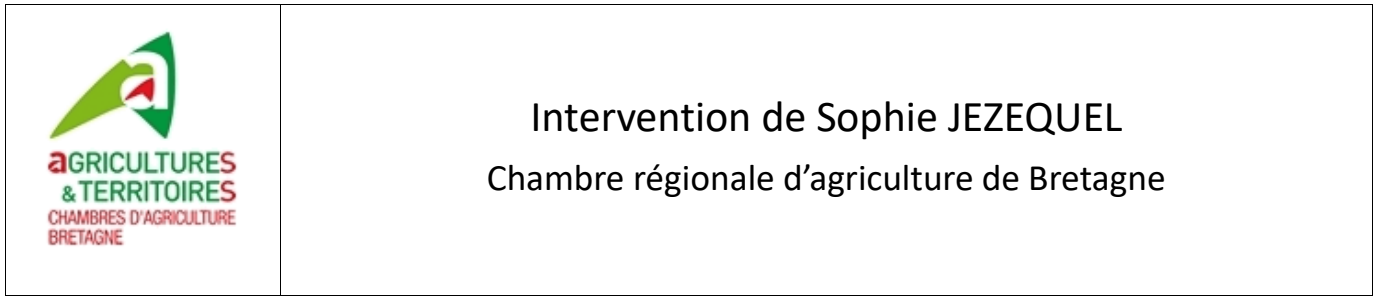
Enfin, s'agissant des actions du chantier 4 tournées vers la coordination de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire régional, le CESER approuve pleinement l'approche pluriannuelle de la carte des formations, en cohérence avec les orientations portées par le nouveau CPRDFOP. Comme c'est le cas pour les formations de l'Éducation nationale, cette nouvelle approche implique que l'évolution des moyens en enseignement correspondants qui sont de la responsabilité de la DRAAF soit elle-même réellement pensée au-delà du cadre budgétaire annuel. Le CESER approuve également la volonté de développer le travail avec les établissements sur le diagnostic de leur offre de formation pour favoriser les complémentarités et ainsi éviter les concurrences entre établissements d'un même réseau. Il attire l'attention sur l'importance de ne pas réduire ce diagnostic uniquement à une lecture au prisme des besoins immédiats d'un territoire.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**  
**« Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics**  
**de Bretagne 2024-2029 »**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Je m'exprime au nom des chambres d'agriculture de Bretagne

Nous avons développé collectivement en Bretagne un réseau d'organismes de formation agricole très dense, dont les lycées agricoles publics sont un acteur majeur. Nous pouvons en être fiers.

Un plan d'actions pour renforcer l'attractivité des lycées agricoles publics concourt au renouvellement des générations dans la production agricole. Rentrer dans un lycée agricole, quelle que soit la filière choisie au départ, fait découvrir le monde agricole, les activités, des hommes et des femmes passionnés, et va générer des vocations dans la production agricole non imaginées à l'entrée au lycée. Rentrer dans un lycée agricole est un 1<sup>er</sup> pilier de l'attractivité.

Nous souhaitons insister sur le volet ouverture des lycées. Nous connaissons ce point d'achoppement de parvenir à nouer des partenariats avec l'éducation nationale, à faire venir des acteurs de l'orientation. Cet élément est ressorti des travaux menés par le Conseil Régional lors des Etats Généraux de l'installation – transmission en 2022, et aussi lors des ateliers menés par la CRAB sur le projet de loi d'orientation agricole en 2023. Nous avons clairement besoin d'un appui de l'Etat en la matière.

Nous partageons les objectifs de ce plan d'actions. Il manque toutefois quelques points sur le 1<sup>er</sup> volet relatif à l'ouverture des établissements :

- l'ouverture des lycées nécessite en amont d'aller dans les collèges et lycées de l'enseignement général pour parler des formations et des métiers en direct avec les élèves. Les organisations agricoles ont initié dans les 4 départements l'action dite des « métiers verts », encore dans une phase de démarrage, qui associe des agriculteurs, des agents d'organisation agricoles et de centres de formations pour aller au-devant des élèves de 3<sup>ème</sup> en priorité. Mutualisons nos forces et nos énergies dans les actions d'attractivité ;
- ensuite, faire connaître passe par faire venir des jeunes dans les exploitations. Le focus est fait beaucoup sur le stage de 3<sup>ème</sup>. Il n'est pas assez diffusé la possibilité aussi de faire un stage en lycée lors des périodes de congés scolaires. Les lycéens, en 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> se posent des questions sur leurs orientations et nous pouvons les accueillir. L'initiative des Jeunes agriculteurs avec le site créé « stage agricole » facilite cette mise en relations ;
- le dernier point sur lequel je souhaite insister sur ce volet ouverture est la communication. Suite aux Etats généraux de l'installation transmission, le Conseil Régional a voté en décembre 2022 un plan d'actions qui comprend une stratégie de communication régionale. Elle consiste notamment en une « *action de soutien aux différents acteurs agricoles afin de construire, après une phase d'audit, une stratégie commune de communication s'inscrivant sur le temps long et adaptée aux publics visés et à leurs attentes* ». Lors des ateliers sur la PLOA la priorité n°1 remontée par les acteurs sur l'attractivité a été « *d'institutionnaliser une communication nationale grand public sur les métiers du vivant dont les métiers de l'agriculture et la décliner dans les régions* ». Nous demandons au Conseil Régional d'engager l'audit prévu et le plan de communication régional et de le faire en lien avec ce plan d'actions pour les lycées agricoles publics.

Sur le 3<sup>ème</sup> volet du plan d'actions, qui concerne les exploitations agricoles des lycées, la fonction pédagogique des fermes n'est effectivement pas assez mobilisée. Utiliser la ferme comme support pédagogique demande des investissements spécifiques pour adapter les bâtiments, les salles de traite,..., afin que les élèves pratiquent des gestes professionnels, et demande de prendre en considération ce coût car la rentabilité ne peut pas être identique à celle d'une exploitation « classique ».

Ce volet va aussi dans le sens inscrit dans le plan d'actions sur la mise en situation des jeunes non issus du milieu agricole (« Nima ») dans l'acquisition des gestes professionnels.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Pour la FSU, ce Plan régional est un réel motif de satisfaction, comme est très satisfaisant l'avis du CESER préparé par la commission Formation Éducation emploi et voté à l'unanimité par celle-ci.

C'est qu'une initiative régionale spécifiquement consacrée à l'Enseignement agricole public (EAP) n'allait pas de soi au départ et pouvait susciter pas mal d'interrogations. En effet, pourquoi une attention spécifique de la Région aux lycées publics qui ne représentent pas même un cinquième des effectifs de l'enseignement agricole pour la Bretagne ? A ce titre le document de la Région fait œuvre pédagogique utile en montrant, par exemple, pour qui l'ignorait peut-être, que l'enseignement public forme un peu plus du quart des détenteurs de la capacité agricole à l'installation pour ce qui est des diplômes délivrés en formation initiale (à peu près à parité avec les MFR), mais aussi près du tiers de ceux qui passent par l'apprentissage (à peu près à égalité avec les MFR et les lycées du CNEAP), et surtout plus des deux tiers de celles et ceux issus.es de la formation continue.

Il ne faut évidemment pas surestimer le poids de l'Enseignement agricole public, dans le pays et plus encore en Bretagne, mais rien n'est figé et les choses peuvent toujours changer. Avec la montée en puissance de la sensibilité aux enjeux environnementaux et au vivant d'une part, et des nouvelles aspirations vis-à-vis du sens du travail d'autre part, rien n'empêche en effet de penser que, dans les décennies à venir, de nouvelles générations veuillent se tourner davantage vers les formations du secteur agricole qui connaîtra simultanément des réorientations majeures. Et rien n'empêche non plus de penser qu'à l'avenir la demande de formations agricoles publiques devienne plus forte. La population bretonne change, et avec elle les attachements anciens - comme on a pu le voir avec l'arrivée d'un lycée public à Ploërmel, projet qui était encore loin de faire l'unanimité il y a seulement quelques années et que tout le monde salue aujourd'hui comme un progrès.

A l'échelle des mutations que doit accomplir le monde agricole, le rôle de l'Enseignement agricole public reste modeste, mais il n'est pas négligeable justement en raison de sa place particulière dans le système de formation et d'accès aux professions agricoles. Ainsi, dans le cadre du futur projet de Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA) que devrait porter le Ministre Marc Fesneau, le SNETAPFSU a demandé que la place des Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) soit renforcée dans les parcours d'installation des professionnel.les, particulièrement des personnes Non Issu-es du Monde Agricole (NIMA), par exemple en définissant les CFPPA en tant que guichet unique.

Pour la FSU, l'enseignement agricole public peut être un levier stratégique, non pas seulement pour la transmission et l'accompagnement des futur.es professionnel.les vers les métiers du secteur tels qu'ils sont aujourd'hui, mais aussi pour leur faire acquérir tous les savoirs nécessaires pour faire émerger les pratiques qui seront pertinentes dans les décennies à venir.

Pour cela, il est indispensable d'intégrer l'enseignement des pratiques agroécologiques paysannes et de l'agriculture biologique dans les programmes de l'ensemble des formations agricoles - ce qui est loin d'être le cas - mais aussi de renforcer en affirmant comme premier, le rôle pédagogique de développement et d'innovation des Exploitations Agricoles (EA) des établissements. Si le premier point est clairement de la responsabilité du Ministère et des Directions régionales, pour le second, comme on a pu le voir et l'entendre au cours des échanges de Pontivy en mai dernier, le rôle de la Région sera important.



## Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom de la FRSEA et des Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

Pour commencer comment ne pas souscrire au « plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles publics de Bretagne » tant il est indéniable que l'enjeu du renouvellement des générations, de la formation des actifs et futurs actifs agricoles n'est pas une nouveauté pour les représentants de la profession que nous sommes.

Il nous faut nous féliciter de ce point de convergence avec la Région et l'Etat.

Pour autant, tout d'abord, ce plan d'actions est partiel. Si la Région et la majorité régionale veut relever le défi qu'elle s'est assignée à elle-même et que les électeurs lui ont assignés de 1 000 installations aidées par an, il aurait certainement été juste de nous soumettre un plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées agricoles.... Et le cas échéant d'y inscrire les spécificités qu'elle y attache pour l'enseignement agricole public avec les compétences propres de gestions spécifiques de l'Etat et de la Région concernant les réseaux publics d'enseignement. L'ambition de la Région, que l'on est tout à fait prêt à faire nôtre, ne se fera pas sans l'entièreté des composantes de l'enseignement agricole.

Relevons d'autre part que selon les poncifs habituels en matière d'agriculture et plus encore d'agriculture bretonne, ici ou là le plan d'actions, notamment dans l'action 1.1 « renforcer la planification annuelle de conférences-débat en lien avec le modèle agricole visé par les formations », il nous paraît une nouvelle fois nécessaire de rappeler une simple vérité : il n'y a pas de modèles agricoles, il y a des marchés, des circuits de commercialisation et ce faisant des modes de production. La formation avant toute chose doit permettre aux actifs agricoles d'être armés pour que leurs exploitations proposent des produits répondant aux besoins de ces marchés et qu'ils puissent en tirer une rémunération attractive.

Lors des travaux du Conseil Agricole Régional (CAR) sur la préparation du Projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles, les acteurs de la profession ont identifié comme une voie de progrès la possibilité pour les établissements d'enseignements agricoles de s'appuyer sur des exploitations partenaires pour proposer une pédagogie avec des outils plus adaptés, moins obsolètes parfois, plus renouvelés. Nous nous félicitons que cette idée soit reprise dans ce plan d'actions pour l'enseignement agricole public. Rappelons malgré tout que ce partenariat doit être source de plus-value pour ces exploitations partenaires qui seraient mobilisées comme outils pédagogiques. Soulignons aussi qu'une telle démarche de partenariat n'exclut pas pour les établissements d'avoir leurs propres ateliers de production et des ateliers modernes et attractifs, véhiculant une image innovante, technique de nos métiers... c'est sans doute ici que les réflexions du plan d'actions sur le mécénat peuvent trouver leur pleine mesure. D'autre part, sur les développements du plan d'actions autour de modèle de financement des exploitations que je préférerais appeler atelier pédagogique et qui induirait un « budget équilibré par les recettes de ventes de la production », on peut certainement être surpris. Si dans son fonctionnement l'atelier pédagogique n'échappe pas aux contraintes opérationnelles de la production agricole, n'exigeons pas de lui de satisfaire aux mêmes contraintes économiques. Les exploitations agricoles des établissements d'enseignements agricoles sont avant tout des ateliers pédagogiques permettant d'assurer la formation aux gestes professionnels, l'accès aux outils de production dans un cadre de formation. La formation sur ces outils ne peut être qu'un coût qui en limite la rentabilité, ça n'en est pas l'objectif,



et l'intérêt de ce coût ne se mesure qu'au nombre de personnes formées, à l'employabilité des personnes formées et à leurs insertions du métier comme agriculteurs ou comme salariés. Pose-t-on une telle exigence d'équilibre financier à d'autres outils pédagogiques : restaurants d'application, outils d'usinage, chantiers pédagogiques... ?

Enfin, puisque le plan d'actions s'engage via l'action 1.6 à renforcer l'implication des organisations professionnelles dans les instances des établissements, nos organisations FRSEA et JA sont évidemment attentifs et disponibles pour répondre à cet engagement. L'enseignement agricole ne peut pas se faire sans les acteurs de la profession. Mais veillons à ce que nos organisations et in fine nos représentants que nous pourrions mobiliser ne soient pas des faire-valoir comme nous en avons trop souvent le sentiment. Nous devons aussi dans ces instances d'établissement être entendus et pris en compte dans les problématiques que nous pouvons soulever.

Je vous remercie de votre attention.